



Ludothèque associative de REGARDS Règlement intérieur

La Ludothèque de REGARDS est un lieu d'échange et de respect qui demande la participation de chacun : enfants, parents / accompagnants et accueillants.

L'esprit du lieu :

Ce que nous souhaitons y trouver : jeu, plaisir, respect, écoute, échange, convivialité, disponibilité, épanouissement à son rythme...

La ludothèque s'inscrit dans la « Charte handicap » signée avec la ville de Ramonville. Ses accueils sont des temps privilégiés pour « jouer ensemble ».

Conditions de participation :

Pour tout enfant, quel que soit son âge, l'inscription se fait en présence d'un membre de sa famille (parent, grand-parent...), ou d'un professionnel.

Les enfants de moins de 12 ans sont sous la responsabilité de l'adulte accompagnant.

Pour les jeunes de plus de 12 ans, autonomes, qui souhaitent venir jouer non-accompagnés, les parents doivent au préalable signer une « Autorisation parentale » qui permet au jeune de quitter la ludothèque seul.

La capacité d'accueil est de 30 personnes. Afin de privilégier un temps de jeu pour tous, les premières personnes arrivées seront par conséquent invitées à céder leur place en priorité.

Modalités du jeu sur place :

En arrivant à la ludothèque, se présenter à la ludothécaire.

Se déchausser avant d'entrer dans la salle de jeu.

Le choix des jeux se fait en demandant à la ludothécaire. Une fois le jeu fini, le remettre dans sa boîte et le rapporter sur la table appropriée (dans la rotonde). La ludothécaire le rangera dans les étagères. Elle pourra alors aider au choix d'un autre jeu.

Assistant(e)s maternel(le)s :

La ludothèque est ouverte en priorité aux familles. Les assistant(e)s maternel(le)s sont accueilli(e)s une fois par semaine, sur inscription au trimestre, les mardi et jeudi matin.

Quelques règles de vie :

- Respect des autres, des zones de jeu (coins des petits...), des jeux, du lieu et du matériel.
- Rassembler les jouets dans leurs espaces après le jeu.
- Pas de nourriture ni de boisson dans les locaux de la ludothèque.
- Les téléphones portables sont priés de rester silencieux pour ne pas perturber les jeux. Les appels urgents peuvent se faire en dehors de la salle de jeu.
- Les portes de la ludothèque sont « ouvertes », les ludothécaires ne surveillent pas les sorties des enfants qui restent sous la responsabilité des adultes accompagnants.
- La ludothèque de REGARDS décline toute responsabilité en cas d'incident ou de vol intervenant dans et à l'extérieur des locaux.

La mission des adultes / des parents :

L'adulte accompagnant doit être disponible pour jouer avec l'enfant, et l'accompagner dans ses jeux. Il est important de respecter le rythme de chaque enfant. Jouer étant une activité intense, un enfant fatigué perd parfois du plaisir à jouer. Il peut être alors préférable d'écourter la séance.

Nous souhaitons un environnement calme pour favoriser le jeu.

Attitudes qui entraînent une exclusion de la ludothèque :

- Violence, humiliation verbale, non respect des personnes
- Dégradation des jeux ou des locaux.

Contact : Ludothèque Regards : 06.89.66.30.59 - ludotheque-regards@orange.fr - <http://soutien-parent-regards.org>



Ludothèque associative de *REGARDS* Règlement de prêt aux particuliers

CONDITIONS ET DUREE DU PRÊT :

- Etre à jour de son adhésion à l'Association Regards.
- Prêt de 2 jeux pour 3 semaines

TARIFS :

- Forfait de 20€ pour le prêt de 20 jeux. Valable 1 an.
Ce forfait permet d'emprunter des documents au centre de documentation de Regards.
- Caution de 50€. Le chèque ne sera pas encaissé, sauf en cas de non retour d'un jeu.

LE RETOUR DES JEUX :

- Vérifier que chaque jeu est complet avant de le rapporter. Cette vérification sera faite de nouveau avec la ludothécaire.
- Les pièces manquantes devront être rapportées dans les meilleurs délais

PENALITES DE RETARD :

Pour chaque semaine de retard dans la restitution d'1 jeu, 1 jeu sera déduit du forfait de prêt.

EN CAS DE DETERIORATION D'UN JEU :

Toute détérioration devra être signalée.

- si le matériel reste utilisable dans de bonnes conditions :
 - remplacement des éléments manquants par l'emprunteur
 - remboursement de la pièce manquante si elle peut être commandée auprès du fabricant
- si le matériel est considéré comme inutilisable :
 - remplacement par l'emprunteur par un jeu neuf identique
 - ou remboursement au prix du neuf.

Le prêt est suspendu tant qu'il y a des pièces manquantes ou que le dédommagement n'est pas réglé.

 Aucune réparation ne doit être effectuée par les utilisateurs sur les jeux (ni bande adhésive, ni papier, ni colle...).

RESPONSABILITES :

La ludothèque n'est pas responsable des conséquences dommageables pouvant résulter de l'usage des jeux prêtés.